

**Conditions Générales de Vente**  
*Applicables aux Clients Professionnels uniquement*  
*(à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023)*

## **PREAMBULE**

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux commerçants et à toutes personnes exerçant une activité professionnelle indépendante (ci-après « le Client ») justifiant de leur qualité professionnelle (extrait Kbis ou extrait du Registre des Métiers de moins de 3 mois ou de tout autre document justifiant de leur activité professionnelle en cours de validité), pour tout achat effectué auprès de la société CASH OCEAN INDIEN (ci-après « le Vendeur » ou CASH OI ) pour la vente de Produits figurant dans la grille tarifaire du Vendeur.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente et la grille tarifaire sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande pour lui permettre de passer commande.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente.

## **ARTICLE – 1 COMMANDE**

Outre l'achat en magasin (Cash OI Sainte Maire, Le Port et Saint-Pierre), le Client dispose de la possibilité de commander à distance via le service de livraison ou via le drive.

### **1.1. Généralités**

Les commandes adressées par le Client ne constituent une vente ferme qu'après acceptation par le Vendeur qui s'assurera notamment, de la disponibilité des Produits demandés. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client.

Pour toute commande supérieure à cinq cents (500) euros, un acompte correspondant à 30 % du prix total de la commande est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la remise de la commande.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci par le Vendeur sont confirmées par courriel du Vendeur adressé au Client. Les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

En cas de non-respect par le Client d'une seule des conditions convenues lors de la commande, celle-ci devient nulle de plein droit.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure dans les termes de l'article 1218 du Code civil, l'acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

### **1.2. Commandes – Tarifs**

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus, site internet et tarifs du Vendeur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Vendeur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

### **1.3. Modalités de commande**

Les commandes sont passées par le Client auprès du Vendeur par tous moyens, notamment par :

- téléphone au 02 62 42 53 93
- courriel à l'adresse [commandecashapro@caille.com](mailto:commandecashapro@caille.com)
- en ligne sur le site <https://cashoi.re/>
- directement auprès du représentant du Vendeur (sur tablette)

### **1.4. Commande en ligne**

Pour les commandes passées exclusivement en ligne sur le site <https://cashoi.re/> l'enregistrement d'une commande sur le site du Vendeur est réalisé après acceptation par le Client des présentes CGV.

Pour passer une commande en ligne sur le site <https://cashoi.re/> le Client doit créer un compte client, afin d'obtenir un numéro de compte client, puis procéder à l'activation de son compte en ligne.

Au cours de la création, puis de l'activation de ce compte, le Client doit remplir un formulaire comportant des données personnelles à renseigner obligatoirement. Le Client doit transmettre les documents demandés pour la création du compte.

Suite à l'activation de ce compte en ligne, l'identifiant et le mot de passe sont communiqués au Client qui s'engage à les conserver secrets et à ne les divulguer à aucun tiers. Le Client sera seul responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de leur utilisation par des tiers qui en auraient eu connaissance.

Le terme « Panier » désigne ci-après, l'objet immatériel regroupant l'ensemble des Produits ou Services sélectionnés par le Client sur le site <https://cashoi.re/> en vue d'un achat en ayant indiqué la quantité souhaitée pour chaque Produit dans la case prévue à cet effet.

Afin de procéder à sa commande, le Client choisit le ou les Produit(s) qu'il souhaite commander en les ajoutant à son « Panier » dont le contenu peut être modifié à tout moment. Les offres de vente présentées sur le Site sont valables, à défaut d'indication de durée particulière, tant que les Produits figurent sur le Site et dans la limite des stocks disponibles. Le Client reconnaît toutefois et accepte que l'ajout d'un Produit dans son Panier ne vaut pas réservation du Produit ni validation de la commande, de sorte qu'au moment de la validation de la commande le Produit peut être devenu indisponible, ce dont le Client sera informé.

Dès lors que le Client aura sélectionné et ajouté à son Panier tous les Produits qu'il souhaite acheter, il pourra valider sa commande.

Un courrier électronique accusant réception de la commande, lui rappelant le contenu de la commande et le prix de celle-ci sera adressé au Client. Ce courrier électronique transmis au Client par le Vendeur ne constitue en aucun cas une confirmation de la commande.

## **ARTICLE 2 - MODIFICATIONS DE LA COMMANDE**

Les éventuelles modifications demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités du Vendeur et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit 24 heures au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, après validation par le Client de ces modifications par l'envoi d'un mail et ajustement éventuel du prix. En cas d'indisponibilité partielle, le Vendeur propose au Client de remplacer certains Produits manquants, sous réserve de disponibilité, par un Produit d'une qualité et d'un prix équivalent permettant de répondre à ses besoins. En cas d'indisponibilité totale de sa commande, le Client en sera informé par tout moyen, sa commande sera alors annulée.

## **ARTICLE 3 - DRIVE**

Le Vendeur propose au Client un service de Drive : Drive. Le Client passe commande conformément à l'article **2.1 Modalités de commande**, le Vendeur prépare la commande et informe le Client par tout moyen de la disponibilité de sa commande. Le Client récupère ensuite sa commande au Drive de son magasin.

## **ARTICLE 4 - PRIX**

Les prix des Produits vendus sont ceux en vigueur sur le bon de commande qui précise le prix unitaire hors TVA des Produits vendus ou taux horaire hors TVA des Services fournis, hors majorations éventuelles de prix et/ou les réductions de prix. Les Produits sont fournis au tarif et prix en vigueur au jour de la passation de la commande. Le Vendeur s'accorde le droit de modifier la grille tarifaire à tout moment.

Ces prix sont indiqués nets et hors taxe, départ entrepôt. Ils ne comprennent pas le transport, ni les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge du Client. Le bon de commande indiquera en sus du prix unitaire HT des Produits, le montant total des taxes ainsi que les frais de livraison.

La facture sera remise au Client au moment de son achat en magasin ou au moment de la réception pour les achats via le Drive ou encore au moment de la livraison des Produits pour les achats via le service de livraison. La facture est payable comptant à la délivrance des Produits.

#### **ARTICLE 5 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

Le règlement des achats réalisés par le Client est effectué au comptant, par carte bancaire, par chèque, par virement ou par prélèvement SEPA ou en espèces dans la limite légale autorisée. Tout paiement en espèces doit faire l'objet d'un reçu.

Pour les paiements des commandes réalisées via le service de livraison, le règlement se fera exclusivement par carte bancaire, par chèque, par virement ou par prélèvement SEPA.

En cas de versement d'un acompte par le Client, le montant versé sera déduit du montant à payer.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées.

Le paiement est réputé effectué lorsque le Vendeur aura reçu les fonds. Il appartient donc au Client, en fonction des modes de paiement utilisés, de prendre toute disposition pour que son règlement parvienne au Vendeur dans le délai imparti.

#### **ARTICLE 6 - DÉLAI DE RÈGLEMENT**

Les parties pourront convenir d'un délai de paiement qui, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, ne pourra pas dépasser trente (30) jours après la date de réception des Produits. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante (60) jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq (45) jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties.

Le Vendeur se réserve le droit, à tout moment, en fonction des informations économiques et financières portées à sa connaissance, de réduire les délais de règlement accordés, le cas échéant, au Client ou d'exiger des garanties (caution personnelle ou bancaire, dépôt de garantie...). Le défaut de paiement entraînera l'application de pénalités.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé.

#### **ARTICLE 7 - RETARD DE PAIEMENT**

En cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une pénalité de retard calculée par application aux sommes dues d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

La pénalité de retard sera facturée mensuellement, de plein droit et sans mise en demeure préalable à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de changement de taux, c'est la date de publication du nouveau taux au Journal Officiel qui détermine sa date d'application.

Tout Client en situation de retard de paiement est en outre, de plein droit, débiteur à l'égard de la société d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en sus des pénalités applicables.

Le Vendeur se réserve la faculté de compenser les sommes qu'il devrait avec celles qui lui seraient dues pour quelque cause que ce soit et ce sans qu'il soit besoin d'intenter une action en justice.

Le défaut de paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible immédiatement les échéances plus éloignées du compte client.

Dans ce cas, le Vendeur pourra suspendre l'expédition d'autres Produits commandés, sans préjudice des dommages et intérêts qu'il se réserve le droit de revendiquer éventuellement.

#### **ARTICLE 8 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

**LE VENDEUR SE RÉSERVE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DE LEUR PRIX EN PRINCIPAL ET EN INTÉRÊTS. LE PAIEMENT EST RÉALISÉ À L'ENCAISSEMENT EFFECTIF DU PRIX. LE CLIENT DEVIENDRA RESPONSABLE DES PRODUITS DÈS LEUR REMISE MATÉRIELLE, LE TRANSFERT DE POSSESSION ENTRAÎNANT CELUI DES RISQUES.**

En cas de commande passée via le service de livraison, le transfert des risques a lieu au moment de la livraison des Produits dans les locaux ou entrepôts du Client.

Les Produits voyageant aux risques et périls du Client et le transfert des risques ayant lieu au moment de la livraison, il lui appartient, en cas d'avaries ou de manquant, de faire toutes contestations nécessaires dans les formes et délais exposés à « **RÉCLAMATIONS** » ci-après.

Les risques, vols, pertes ou détériorations des Produits ainsi que les dommages qu'ils pourront occasionner incombent toutefois au Client dès qu'ils sont mis à sa disposition.

À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le Vendeur se réserve expressément la faculté de revendiquer la propriété desdits Produits, après mise en demeure par lettre recommandée ou sommation d'huissier demeurée sans effet dans les 24 heures de leur délivrance, la vente sera révoquée de plein droit si bon semble au Vendeur. Le Client s'engage à faciliter toute opération de constat diligentée par le Vendeur dans le but d'exercer une action en revendication.

En cas de revendication, les Produits retrouvés seront réputés les derniers facturés et seront donc repris à concurrence du montant des factures impayées.

Le Client s'engage à conserver les Produits en stock dans des conditions garantissant l'absence de détérioration et en individualisant les Produits livrés, mais non encore payés.

Dans le cas où le Vendeur aurait à se prévaloir de la présente clause de réserve de propriété, les sommes versées, en acompte sur les Produits non payés lui resteraient acquises à titre de dommages et intérêts, les parties donnant à la présente disposition le caractère de « clause pénale », renonçant expressément aux dispositions de l'article 1231 du Code civil.

**Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance de la présente clause de réserve de propriété et l'accepte sans réserve en toute connaissance de cause.**

#### **ARTICLE 9 - REMISES ET RISTOURNES**

Le Vendeur pourra consentir des remises et ristournes au Client. Le montant des rabais, ristournes et remises sera indiqué sur le bon de commande.

Le Vendeur accorde au Client bénéficiant d'un compte client chez CASH OI une remise sur le montant total d'achats HT réalisé au sein de l'un des magasins CASH OI selon les modalités suivantes :

Palier 1 : de 20 000 € HT à 39 999 € HT 0,5 % de remise sur le montant total d'achat HT réalisé au cours de l'année N au sein de l'un des magasins CASH OI.

Palier 2 : de 40 000 € HT à 69 999 € HT 1 % de remise sur le montant total d'achat HT réalisé au cours de l'année N au sein de l'un des magasins CASH OI.

Palier 3 : de 70 000 € HT à 99 999 € HT 2 % de remise sur le montant total d'achat HT réalisé au cours de l'année N au sein de l'un des magasins CASH OI.

Palier 4 : à partir de 100 000 € HT et plus 3 % de remise sur le montant total d'achat HT réalisé au cours de l'année N au sein de l'un des magasins CASH OI.

La remise accordée est calculée en fonction du CA HT réalisé sur l'année N. Il n'est pas possible de cumuler le montant des achats de comptes différents.

La remise sera payée au plus tard le 31 mars de l'année N+1 après validation des chiffres de l'année N.

Cette remise ne sera payable que si le compte client est à jour, c'est-à-dire non débitrice.

## **ARTICLE 10 - LIVRAISON**

Les Produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client sur le bon de commande. La livraison n'est effectuée pour autant que le Vendeur dispose des Produits et des moyens matériels nécessaires à leur acheminement. Les jours et heures de livraison sont mentionnés, à titre indicatif et sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur.

## **ARTICLE 11- DÉLAI DE LIVRAISON**

Le Vendeur s'engage à expédier au Client les Produits commandés dans le délai annoncé lors de la validation de sa commande. Les délais indiqués correspondent aux délais de traitement, de préparation et d'expédition des commandes, ainsi qu'au délai de livraison du transporteur utilisé par le Vendeur. Les délais annoncés pour la livraison des Produits proposés par le Vendeur sont calculés en jours ouvrés (du lundi au Vendredi).

En cas de dépassement du délai indiqué, le Client sera informé par le Vendeur. Dans ce cas aucune pénalité, ni aucun dommage et intérêt, ne sera dû par le Vendeur au Client, de même le non-respect des délais ne pourra donner lieu à retenue ou annulation des commandes. Il en est de même en cas d'impossibilité de déchargement des Produits par le transporteur dans les plages horaires validées par le Client lui-même, dû à une circonstance extérieure à la volonté du Vendeur telle que force majeure, sinistre, grève, décision administrative, arrêt des transports, ou toutes circonstances hors du contrôle raisonnable du Vendeur et/ou aux conditions de circulation et/ou à un fait imputable, en tout ou partie, au Client ou au transporteur ou à un tiers. En cas de survenance d'un tel événement, le Vendeur informera le Client par tout moyen. En tout état de cause, en cas de survenance d'un tel événement, le Client est invité à prendre contact avec le Vendeur par tout moyen pour convenir d'un commun accord des suites à donner à la commande.

En raison de la spécificité des Produits Frais qui sont des denrées périssables, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée en cas d'absence du Client aux heures et jours de livraison. Le Client est particulièrement informé que compte tenu du caractère périssable des Produits Frais, s'il ne réceptionne pas ses Produits, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## **ARTICLE 12 - EMBALLAGES**

Les Produits sont livrés au Client sur différents supports (palettes, caisses isothermes...).

Le Client doit restituer immédiatement au Vendeur ces supports de livraison ou procéder à un échange avec des supports strictement équivalents. À défaut, le Vendeur se réserve le droit de facturer au Client les supports non restitués.

En cas de demandes particulières du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

## **ARTICLE 13 - RÉCEPTION DES MARCHANDISES**

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la réception des marchandises. Il est seul responsable de cette vérification. S'il n'effectue pas la vérification au moment de la réception des marchandises, il ne pourra se prévaloir d'une quelconque indemnité auprès du Vendeur.

## **ARTICLE 14 - RESERVES/RÉCLAMATIONS**

Après vérification des Produits lors de la réception des marchandises, le Client pourra émettre ses réserves, il disposera d'un délai de 48 heures à compter de la réception des Produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès du Vendeur. À défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la réception des marchandises, les Produits délivrés par le Vendeur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Le Vendeur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis de l'éventuel transporteur, les réclamations concernant les vices apparents ou la non-conformité des Produits livrés par rapport aux Produits commandés ou au bordereau de livraison doivent être formulées dans les plus brefs délais par tout moyen et confirmées par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel, au plus tard dans les 48 heures suivant la réception des Produits.

En cas d'erreur de facturation, le délai précité est porté à huit (8) jours et la réclamation doit toujours être formulée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au Vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Pour les Produits vendus au poids, les mesures effectuées par le Vendeur au départ de ses entrepôts font foi des quantités livrées.

L'existence de réserves relatives à certains Produits ne suspend pas le délai de paiement prévu desdits Produits sauf si le Vendeur a été mis en mesure de contrôler la réalité des griefs allégués.

La facture valant bon de livraison doit comporter le cachet et la signature du Client ou d'une personne dûment habilitée par lui à réceptionner les Produits. La facture signée du Client ou d'une personne habilitée est conservée par le Vendeur et fait preuve de livraison.

En cas de non-conformité, la garantie du Vendeur se limite au remplacement des Produits reconnus défectueux, à l'exclusion de toute autre indemnité.

## **ARTICLE 15 - RETOURS**

En raison de la nature périssable des Produits du Vendeur, aucune reprise ni échange n'est accepté. Par exception, un retour de Produit sera possible avec l'accord express et préalable du Vendeur. Tout Produit retourné sans cet accord ne pourra donner lieu à l'établissement d'un avoir. En cas d'accord, un bon de reprise sera établi par le Vendeur, étant précisé que les chauffeurs-livreurs intervenant pour le compte du Vendeur ne sont pas habilités à reprendre les Produits sans ledit bon de reprise. Les Produits repris seront retournés, accompagnés du bon de reprise, dans l'état où ils ont été livrés, dans leur emballage d'origine. Toute reprise acceptée par le Vendeur donnera lieu à l'établissement d'un avoir au profit du Client après vérification quantitative et qualitative (DLC, DLUO...) des Produits retournés, et ce, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts. Les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour le Client des acomptes qu'il aura, le cas échéant, versés et l'obligation de payer les Produits correspondants. Le reconditionnement par le Client des Produits livrés, quelque forme qu'il prenne, vaut renonciation à tout recours à l'encontre du Vendeur. En cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par le Vendeur dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits au choix du Vendeur, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

## **ARTICLE 16 - DROIT DE RÉTRACTATION**

Le Client, en tant que professionnel, ne bénéficie, par principe, d'aucun droit de rétractation. Toute annulation de commande qu'elle soit partielle ou totale ne pourra dès lors intervenir qu'avec l'accord exceptionnel, exprès et préalable du Vendeur.

Le Client qui souhaite se rétracter devra donc prendre contact avec le Vendeur directement. En cas d'accord du Vendeur, le Client devra retourner les Produits directement au Vendeur. Le retour se fera aux frais du Client.

## **ARTICLE 17 - RESTRICTIONS PARTICULIÈRES**

Les emballages portant la marque du Vendeur ou toute mention identifiant le Vendeur et la nature des Produits livrés ne doivent pas être utilisés pour contenir des Produits autres que ceux auxquels ils sont destinés. Toute infraction à cette règle exposera son auteur à des poursuites pénales et au versement de dommages et intérêts.

## **ARTICLE 18 - FORCE MAJEURE**

Les Parties ne pourront être tenues pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

## **ARTICLE 19 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Le Client est informé que les données personnelles le concernant font l'objet d'un traitement informatique de la part de CASH OI, des sociétés du Groupe CAILLE, des prestataires et/ou sous-traitants des sociétés de CASH OI dans le cadre du présent contrat, dans les conditions ci-après définies :

### *19.1. Collecte et usage de données personnelles*

CASH OI, responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion de la relation Clients, incluant notamment :

- la gestion des informations Clients contenues dans le fichier clients,
- la gestion des relations commerciales clients,
- la gestion des devis/commandes clients et des réclamations/dossiers SAV,
- la gestion des opérations et campagnes promotionnelles,
- l'amélioration de la relation CASH OI-Clients,
- la gestion des accès clients en entrepôts,
- la gestion des achats et paiements, la gestion des études marketings et stratégiques.

Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés de CASH OI, des sociétés du Groupe CAILLE et, le cas échéant, aux prestataires et/ou aux sous-traitants auxquels CASH OI fait appel dans le cadre de la gestion et de l'amélioration de la relation avec le Client.

Les données du Client collectées sont notamment des données personnelles (état civil, identité, ...), des données de connexion, des données bancaires, des historiques d'achats, suivi de commandes, ...

Par ailleurs, à des fins de sécurité des biens et des personnes, le Client est informé de la présence de dispositifs de vidéosurveillance sur les sites de CASH OI (parkings, entrepôts, siège).

### *19.2. Durée de conservation*

Les données du Client sont conservées au maximum pour toute la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescriptions légales. Les données de vidéosurveillance sont conservées conformément à la réglementation en vigueur, sauf procédure sur réquisition judiciaire et en cas de contentieux où les enregistrements sont conservés pendant toute la durée de la procédure contentieuse.

### *19.3. Transfert de données personnelles*

Les données personnelles collectées peuvent faire l'objet de transferts auprès de partenaires/prestataires de CASH OI afin de réaliser les finalités indiquées ci-dessus notamment des campagnes et analyses marketing. Les prestataires sont autorisés à traiter les données personnelles en dehors de l'Espace Economique dans ces hypothèses, CASH OI s'engage à contractualiser avec ses partenaires/prestataires des mesures de protection adéquates, notamment par le recours aux « clauses contractuelles types ».

### *19.4. Sécurité et accès aux données informatisées*

L'accès aux données du Client est limité aux personnes habilitées pour effectuer les opérations de traitements de données, de sécurité et de maintenance informatique.

### *19.5. Droit d'accès, mise à jour et droit de rectification des données individuelles.*

Le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de limitation du traitement de ses données, de rectification ou d'effacement des données informatisées le concernant, ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

### *19.6. Retrait du consentement, droit d'opposition et sort des données après le décès.*

Le Client peut à tout moment retirer son consentement au traitement accordé dans le cadre du contrat et s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données individuelles par CASH OI. Il peut également s'opposer à tout moment à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Le Client dispose aussi du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

### *19.7. Contact*

Pour tous les droits accordés au Client par la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le Client doit adresser sa demande par courrier postal à l'attention du Responsable à la protection des données de la société CASH OI, à l'adresse suivante : CASH OCEAN INDIEN – 10 avenue Théodore Drouhet – ZAC 2000 – 97420 LE PORT, ou par mail en écrivant à l'adresse suivante : [donnees.personnelles@caille.com](mailto:donnees.personnelles@caille.com), une copie d'un titre d'identité pourra être demandé.

Le Client dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (Cnil).

## **ARTICLE 20 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET DROIT APPLICABLE**

Les tribunaux de SAINT-DENIS sont seuls compétents pour connaître tout litige né des opérations entre le Client et le Vendeur, selon le droit français, nonobstant toutes stipulations contraires portées sur les ordres et commandes ; la création de traites ne fait pas dérogation à cette clause.